



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 2 -  
SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

### LAVAL - STREET ART PARIS 2024 - OLYMPIADES CULTURELLES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boissontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

#### Était excusée ou absente

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

LAVAL - STREET ART PARIS 2024 - OLYMPIADES CULTURELLES

Rapporteur: Bruno Flécharde

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la démarche entreprise par l'État et ses partenaires institutionnels autour du projet "Olympiades culturelles -Paris 2024",

Considérant que la ville de Laval souhaite, dans le cadre de sa programmation culturelle et sportive annuelle, favoriser l'accès de tous, et notamment des publics les plus éloignés des pratiques, à la culture et au sport,

Que, dans ce cadre, elle souhaite s'associer aux démarches entreprises autour de l'opération « Olympiades culturelles - Paris 2024 »,

Que la mise en place d'actions autour du Street art en lien avec l'association Good Good Moods présente, pour ce faire, un intérêt certain,

Qu'une demande de subventions auprès des partenaires institutionnels et notamment de la DRAC, dans le cadre du dispositif « Olympiades culturelles », est possible,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe d'actions autour du Street art, dans le cadre de l'opération "Olympiades culturelles - Paris 2024", est approuvé.

Article 2

Le Maire est autorisé à solliciter, auprès de ses partenaires publics et privés, les aides et subventions les plus larges possibles pour la réalisation de cette action et notamment toutes aides liées au dispositif "Olympiades culturelles".

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault